

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **31 janvier à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSE – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

6. Cession Parcelle BT 66 (J LAFAGE)

Mme et M. MARIN nous ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle communale BT 66 situé 6 rue de la Fraternité au prix de l'estimation de France Domaines, soit 16.000 €.

Vu l'avis des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser la vente de ladite parcelle BT 66 (superficie 21 m²), au prix de 16.000 €, au profit de Mme ou M. MARIN, résident 167 chemin des plateaux fleuris 06600 Antibes,

De donner à Monsieur le Maire délégation de signature pour régularisation de ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 06/02/2018
ID : 034-213401508-20180131-DEL18_01_31_06-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Autorise la vente de ladite parcelle BT 66 (superficie 21 m²), au prix de 16.000 €, au profit de Mme ou M. MARIN, résident 167 chemin des plateaux fleuris 06600 Antibes,

Donne à Monsieur le Maire délégation de signature pour régularisation de ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL



The image shows the official seal of the Mairie de Marseille, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' and the number '434340 7'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Michel'.